

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 20903

Numéro SIREN : 831 986 203

Nom ou dénomination : APSYS RETAIL STREET

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2021 sous le numéro de dépôt 121334

APSYS RETAIL STREET
28-32, avenue Victor Hugo
75116 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

19, rue Clément Marot
75008 PARIS



Membre de la Compagnie Régionale de Paris

APSYS RETAIL STREET

28-32, avenue Victor Hugo
75116 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

A l'associé unique de la société APSYS RETAIL STREET,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APSYS RETAIL STREET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 23 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notamment pour ce qui concerne la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe relative aux titres de participation qui expose les règles et méthodes comptables afférentes aux modalités de comptabilisation, d'évaluation, et de dépréciation des participations. Nos diligences ont consisté à nous assurer :

- du caractère approprié des règles et méthodes retenues ainsi que leur correcte application,
- du caractère raisonnable de l'évaluation menée sur le patrimoine immobilier des filiales,
- de la réciprocité, dans les comptes des entités dans lesquelles la société détient une participation, des créances rattachées,
- que la valeur d'usage des participations et des créances rattachées est supérieure à leur valeur nette comptable et, dans le cas contraire, qu'une dépréciation a été comptabilisée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 23 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement

à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 juin 2020

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES



Mohcine BENKIRANE

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

SAS APSYS RETAIL STREET

28-32 avenue Victor Hugo
75116 PARIS

APE : 6420Z
Siret : 83198620300014

Expertise comptable • Audit • Conseil • Membre ATH

50, RUE DE PICPUS - 75012 PARIS
Tél : +33 1 43 43 90 00 - Fax : +33 1 43 44 92 65
Email : bm12@berdugometoudi.fr

www.berdugometoudi.fr

98, AVENUE DE VILLIERS - 75017 PARIS
Tél : +33 1 40 72 54 10 - Fax : +33 1 40 72 60 95
Email : bm17@berdugometoudi.fr

BMP

BERDUGO METOUDI & PARTENAIRES
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 2 072 229 EUROS - RCS PARIS 439 067 281
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE

Sommaire

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF	1
BILAN PASSIF	2
COMPTE DE RESULTAT	3
COMPTE DE RESULTAT	4
FAITS CARACTERISTIQUES	5
REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
NOTES SUR LE BILAN	7
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	14
AUTRES INFORMATIONS	15

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	21 090		21 090	9 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	21 090		21 090	9 000
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	18 022 598	38 140	17 984 458	16 458 873
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	90 458		90 458	45 376
Charges constatées d'avance (3)	76		76	51
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 113 133	38 140	18 074 992	16 504 300
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	18 134 222	38 140	18 096 082	16 513 299
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			17 804 608	15 852 893

BILAN PASSIF

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-2 283 057	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-495 480	-2 283 057
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-2 768 537	-2 273 057
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	147 754	149 039
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	147 754	149 039
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	20 575 566	18 563 616
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 738	37 309
Dettes fiscales et sociales	60 561	36 393
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	20 716 865	18 637 318
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	18 096 082	16 513 299
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	20 565 576	17 983 558
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	151 289	653 760
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMpte DE RESULTAT

	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	148	148
Total I	148	148
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	205 196	225 242
Impôts, taxes et versements assimilés	13 616	55 179
Salaires et traitements	108 324	124 048
Charges sociales	46 513	54 654
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	38 140	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	151	5
Total II	411 940	459 129
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-411 792	-459 129
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III	257 979	
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	361 898	1 652 581
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	922 426	557 776
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	149 039	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	1 071 464	557 776
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	147 754	149 039
Intérêts et charges assimilées (4)	903 479	580 084
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	1 051 233	729 123
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	20 232	-171 347
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-495 480	-2 283 057

COMpte DE RESULTAT

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	1 329 591	557 776
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 825 071	2 840 833
BENEFICE OU PERTE	-495 480	-2 283 057
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	922 426	557 776
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	903 462	580 058

FAITS CARACTERISTIQUES

Autres éléments significatifs

La société clôture son deuxième exercice social au 31/12/2019, d'une durée de 12 mois alors que l'exercice précédent avait une durée exceptionnelle de 16 mois.

Au cours de l'exercice, la société a participé à la création des sociétés SNC ARS Maubeuge, SNC ARS Keller et SNC RONDO en détenant 99,99 % de leur capital, le solde étant détenu par la société BNS, filiale à 100 % de la société Apsys Retail Street.

Elle a également participé à la création de la société SNC 2 ROND POINT en détenant 1 % de son capital, le solde étant détenu par la société FINANCIERE APSYS.

L'ensemble des filiales, à l'exception des sociétés BNS et RONDO, porte des actifs immobiliers.

Enfin, suite à une restructuration du capital survenue le 5 décembre 2019, notre société a pour unique associé la société Financière Apsys

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS APSYS RETAIL STREET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 18 096 082 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 495 480 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes au 31/12/2019 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce et du règlement ANC N° 2014-03 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	9 000	12 090		21 090
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 000	12 090		21 090
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	9 000	12 090		21 090

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SNC ARS MAUBEUGE 75016 PARIS	1 000	-9 179	99,99	-9 179
SNC ARS CAMBRONNE 75116 PARIS	1 000	-15 500	99,99	-15 500
SNC ARS OBERKAMPF 75116 PARIS	1 000	8 589	99,99	8 589
SCI 10 SOLFERINO 75110 PARIS	1 000	-246 163	100,00	-212 907
EURL BNS 75116 PARIS	1 000	-1 584	100,00	-25
SNC ARS GOBELINS 75116 PARIS	1 000	-7 524	99,99	-7 524
SNC ARS KELLER 75016 PARIS	1 000	-40 186	99,99	-40 186
SNC ARS MONGE 75116 PARIS	1 000	66 649	99,99	66 649
SNC RONDO 75116 PARIS	10 000	-1 209	99,90	-1 209
SNC ARS ALESIA 75116 PARIS	1 000	16 806	99,99	16 806
SNC ARS PAUL ALBERT 75116 PARIS	1 000	-13 827	99,99	-13 827
SNC ARS LISICA 75116 PARIS	1 000	-60 344	99,99	-60 344
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	20 990	20 990	17 546 629		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

La société Apsys Retail Street détient également 1% du capital de la société SNC 2 Rond Point qui a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 565 K€ pour un résultat net de – 38 K€.

Ses capitaux propres au 31/12/2019 s'élevaient à – 28 K€

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 18 022 674 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	18 022 598	217 990	17 804 608
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	76	76	
Total	18 022 674	218 066	17 804 608
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Int. cour. s/ c/c à rec.	922 426
Total	922 426

NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 EURO décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 100,00 EURO.

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	-2 283 057
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-2 283 057
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-2 283 057
Total des affectations	-2 283 057

NOTES SUR LE BILAN

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2019	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2019
Capital	10 000				10 000
Report à Nouveau Résultat de l'exercice	-2 283 057	-2 283 057 2 283 057		495 480	-2 283 057 -495 480
Total Capitaux Propres	-2 273 057			495 480	-2 768 537

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	149 039	147 754	149 039		147 754
Total	149 039	147 754	149 039		147 754
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières		147 754		149 039	
Exceptionnelles					

Le poste provision pour risques et charges comprend le montant des quote-parts de pertes comptables des filiales translucides fiscalement hormis la SCI 10 Solférino dont la perte de l'exercice est appréhendée en résultat dans le poste "Perte supportée (IV)" conformément à la clause de remontée systématique des résultats figurant dans les statuts de la filiale.

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 20 716 865 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	20 575 566	9 990		20 565 576
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 738	80 738		
Dettes fiscales et sociales	60 561	60 561		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	20 716 865	151 289		20 565 576
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Charges à payer

	Montant
Fourn. fnp	76 800
Int. cour. s/ c/c à payer	903 462
Provision cp	11 867
Provision rtt	1 326
Prov charges soc/cp	5 321
Charges soc/rtt	599
Charges fiscales a payer	24 987
Total	1 024 362

NOTES SUR LE BILAN

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Cca		76	
Total	76		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits d'exploitation et financiers

Opérations faites en commun

	Benéfice	Perte
Q/P de perte comptable 2019 de la SCI 10 SOLFERINO		212 907
Q/P de perte comptable 2018 de la SNC ARS OBERKAMPF		19 524
Q/P de perte comptable 2018 de la SNC ARS ALESIA		15 911
Q/P de perte comptable 2018 de la SNC ARS GOBELIN		5 670
Q/P de perte comptable 2018 de la SNC ARS PAUL ALBERT		431
Q/P de perte comptable 2018 de la SNC ARS CAMBRONNE		107 650
Q/P de bénéfice comptable 2018 de la SNC ARS MONGE	217 353	
Q/P de bénéfice comptable 2018 de la SNC ARS LISICA - VICTOIRE	40 626	
TOTAL	257 979	362 094

Résultat financier

	31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	922 426	557 776
Reprises sur provisions et transferts de charge	149 039	
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	1 071 464	557 776
Dotations financières aux amortissements et provisions	147 754	149 039
Intérêts et charges assimilées	903 479	580 084
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	1 051 233	729 123
Résultat financier	20 232	-171 347

AUTRES INFORMATIONS

Evènements postérieurs à la clôture

La société a participé, en janvier 2020, à la création de la société SNC ARS BOINOD.

Elle a également procédé à la cession des titres de sa filiale SNC RONDO.

A partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2020, la société Apsys Retail Street sera comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS Financière Apsys.

L'épidémie COVID-19 (« Corona Virus Disease 2019 ») se développe depuis Décembre 2019, initialement en Chine puis dans le monde entier. L'épidémie a été considérée comme un événement de l'année 2020 et les comptes au 31/12/19 ont été établis sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19. Les conséquences du COVID-19 sur les opérations de la société et des ses filiales ont été limitées, au jour d'établissement des comptes annuels. Les conséquences futures ne peuvent pas être estimées de manière fiable.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : FINANCIERE APSYS

Forme : SAS

SIREN : 499677649

Au capital de : 106 278 208 euros

Adresse du siège social :

28-32 Avenue Victor HUGO

75116 PARIS

AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
 <i>Convention de prêt consentie à la filiale SCI 10 SOLFERINO au taux de 5,20%</i>	
Autres engagements donnés	20 000 000
Total	20 000 000
 Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Le montant de l'emprunt consenti à la SCI 10 SOLFERINO a été débloqué au 31/12/2019 à hauteur de 15 076 K€ auquel s'ajoutent les intérêts courus d'un montant de 783 K€.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements reçus

	Montant en EURO
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Convention d'emprunt accordée par Financière Apsys au taux de 5,2%</i>	50 000 000
Autres engagements reçus	50 000 000
Total	50 000 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Le montant de l'emprunt débloqué au 31/12/2019, s'élève à 17 647 K€ auquel s'ajoutent les intérêts courus d'un montant de 903K€.

APSYS RETAIL STREET SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €
Siège social : 28/32 avenue Victor Hugo – 75116 PARIS
831 986 203 RCS PARIS
(La « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le trente juin à neuf heures trente, au siège social.

La société Financière Apsys, Société par actions simplifiée au capital de 106.278.208,00 €, ayant son siège social 28/32 avenue Victor Hugo – 75116 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 499 677 649 RCS PARIS, représentée par son Président, Monsieur Maurice BANSAY,

Associée unique de la société APSYS RETAIL STREET SAS.

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Sacha BANSAY, Président non associé, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, à compter dans les délais légaux.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés dans les délais légaux à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Non dissolution de la société et poursuite de l'activité
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.



DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 495.479,61 € en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à (2.778.536,73) €.

L'associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu depuis la constitution.

TROISIEME DECISION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social, et l'associé unique statuant conformément aux dispositions des articles L 227-1, al. 3 et L 225-248 du code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'Associé Unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, donc au plus tard au 31 décembre 2021, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



Financière Apsys
Représenté par Maurice BANSAY

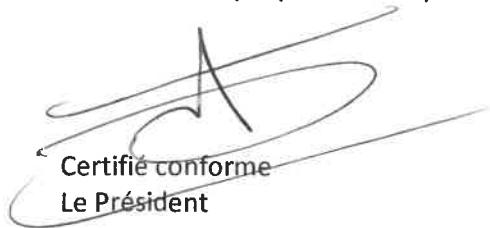
APSYS RETAIL STREET SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €
Siège social : 28/32 avenue Victor Hugo – 75116 PARIS
831 986 203 RCS PARIS
(La « Société »)

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 495.479,61 € en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à -2.778.536,73 €.

L'associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu depuis la constitution.



Certifié conforme
Le Président